



Sommet mondial sur le développement durable 2002



Ministère des Affaires Etrangères

Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l' Environnement

DEGRADATION DES SOLS ET DESERTIFICATION

CONTEXTE

Le sol est une ressource naturelle indispensable et précieuse à bien des points de vue : ses fonctions sont multiples, à la fois économiques, sociales et environnementales : le sol permet l'agriculture, accueille et offre l'espace nécessaire à l'habitat et aux diverses activités humaines, stocke lui-même d'autres ressources naturelles (eau, minerais, ressources et combustibles fossiles). Véritable pool génétique, il accueille l'habitat de nombreuses espèces vivantes et constitue le compartiment intermédiaire entre l'hydrosphère et l'atmosphère.

► **Or la qualité des sols s'est fortement dégradée cette dernière décennie à l'échelle de la planète**, particulièrement dans les pays touchés par la désertification et la sécheresse: près de 1,2 milliards d'individus y sont tributaires du sol pour subvenir à leurs besoins quotidiens de base (énergie, alimentation, habitat..) et sont aujourd'hui touchés de plein fouet par le risque de désertification. La désertification touche un sixième de la population mondiale, 70 % des 5,2 milliards d'hectares de terres arides (soit 3,6 milliards d'hectares) et un quart de toute la surface émergée du globe. En Europe, dans certaines régions du sud, en Espagne, au Portugal, en Grèce, 60 % du territoire présente des risques de désertification.

► **La dégradation ('perte des fonctions') des sols est un enjeu fort de développement durable** : ses effets sont environnementaux, à la fois locaux (érosion des sols, dégradation de la fertilité et de la structure des sols, pollutions des nappes souterraines) et globaux (appauvrissement de la biodiversité, réduction de la capacité des sols à fixer le carbone, pollution des eaux internationales). Ils sont également fortement sociaux : la dégradation des sols fragilise les populations pauvres, leur retirant parfois leur dernier moyen de subvenir de manière autonome à leurs besoins, accroissant les risques épidémiques, freinant le développement de bien des régions.

► **La désertification est une forme particulière de dégradation des sols (mais par la seule)** : elle touche spécifiquement les zones arides, semi-arides et sèches sub-humides. Les facteurs à l'origine de la désertification sont les variations climatiques et surtout les activités humaines, en particulier celles résultant d'une surexploitation du sol résultant de la pauvreté.

► **La dégradation des sols** est également causée par des phénomènes géographiquement plus circonscrits mais dont

les effets peuvent devenir des préoccupations plus planétaires. C'est le cas du déversement de rejets polluants, ponctuels mais aussi diffus (agriculture) qui contaminent les sols et sous sols. L'urbanisation, l'aménagement d'infrastructures, la consommation des espaces 'encore vides', la suppression des couverts végétaux, lorsque non rationalisés, sont également des facteurs forts de dégradation des fonctions du sol.

La problématique de la dégradation des sols a été développée à Rio dans plusieurs sections de l'Agenda 21, dont la principale est le [chapitre 12 sur la préservation des écosystèmes et la lutte contre la désertification et la sécheresse](#). Ce point fut repris également dans la Convention sur la lutte contre la Désertification (décrite ci-dessous).

ENJEUX

► **Dégradation des sols et pauvreté** : C'est un véritable cercle vicieux qui lie dégradation des sols et pauvreté : les plus pauvres n'ayant que le sol pour subvenir à leurs besoins (de chauffage, d'alimentation), l'exploitent, souvent le surexploitent. Il en résulte une perte de fertilité des sols, une érosion de ceux-ci et, de manière ultime, les sols deviennent stériles. Les sols ruraux deviennent inhospitaliers : l'espoir de trouver en ville des conditions d'existence meilleures que dans les zones rurales est à l'origine de mouvements migratoires vers les zones urbaines où la paupérisation et la précarisation s'amplifient, où les flux de nuisances (eaux usées, déchets, aménagements informels) sont de plus en plus chargés. Ce cercle infernal devra être brisé, aussi bien pour des raisons environnementales que pour des raisons humanitaires.

► **Désertification et santé** : La désertification s'accompagne le plus souvent d'une dégradation qualitative et quantitative des ressources en eau, et souvent du développement d'épidémies. D'autre part, au fur et à mesure que des mouvements migratoires vident les zones rurales, les villes se remplissent dans des conditions sanitaires souvent désastreuses : le développement des infrastructures d'assainissement des eaux usées, de traitement des effluents, de gestion des déchets, de prévention et services médicaux, y étant largement insuffisants.

► **Dégradation des sols et sécurité alimentaire** : L'ensemble des phénomènes de dégradation des sols sont

des menaces certaines pour la sécurité alimentaire des 9 milliards d'individus qui devront être nourris au milieu du XXIème siècle. Leur sécurité alimentaire requerrait de tripler les capacités de production alimentaire d'ici 2050. Or, paradoxalement, les surfaces arables déclinent. On prévoit que les pays développés auront vu passer leurs surfaces arables de 0,65 à 0,4 hectare par personnes entre 1990 et 2010.

► **Dégradation des sols et changement climatique** : Le sol et les écosystèmes terrestres jouent un rôle central comme puits de carbone : ils captent et stockent celui-ci. Il a ainsi été estimé que les sols séquestrent 2.3 Gt (giga tonnes) de carbone par an, ce qui représente plus d'un tiers du carbone émis par la combustion des combustibles fossiles, à l'origine du changement climatique. Le stock total de carbone contenu dans les écosystèmes terrestres avoisine 2 500 Gt de carbone, dont 2 000 Gt stockés dans les sols. Or la dégradation des sols réduit l'aptitude du sol à servir de puit de carbone, et inversement augmente sa capacité à agir comme 'source de carbone'.

► **Dégradation des sols et biodiversité** : La dégradation des sols est la cause principale de la perte de diversité biologique : elle s'accompagne en effet d'une perte de la capacité des sols à être l'habitat d'une diversité d'espèces, aussi bien dans les terres cultivées que dans les zones forestières. La désertification menace ainsi la faune sauvage et de nombreuses espèces végétales, composantes essentielles de la pharmacopée.

► **Les sols européens** se dégradent principalement du fait de trois phénomènes : leur contamination par des rejets polluants, leur érosion et leur consommation. La Commission Européenne propose dans son [6ème programme d'action pour l'Environnement](#), de traiter spécifiquement la dégradation des sols. Les éléments stratégiques ont été présentés en Octobre 2001 au Forum Européen pour le Sol (Naples) et devraient être finalisés sous la présidence espagnole.



LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

► La [Convention sur la Lutte contre la Désertification \(CLD\)](#)¹ a été adoptée le 17 juin 1994 et est aujourd'hui signée et ratifiée par 174 pays.

Elle traduit l'engagement à long terme de la communauté internationale à lutter contre la désertification, et propose des conditions de mise en œuvre différenciées selon les 4 grandes régions que sont l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale, et depuis 2000, les pays de l'Europe Centrale et de l'Est. La Convention reconnaît néanmoins le caractère prioritaire des pays africains touchés.

La Convention souligne particulièrement le **besoin d'approches transversales** de la lutte contre la désertification des sols, et d'approches plus intégrées à travers l'ensemble des projets de développement (projets agro-éco, projet pastoral, gestion de l'eau, des forêts,...) afin de prendre en compte les multiples causes de la désertification, biologiques, physiques mais aussi socio-économiques.

La Convention demande aux pays touchés d'élaborer des **Plans d'Action Nationaux (PAN) qui doivent dresser un état des lieux et suggérer une stratégie de lutte**. Ces Plans doivent être élaborés selon une **approche participative**, impliquant l'état, les collectivités locales et les exploitants des terres, **de la conception à l'exécution des programmes**. La Convention prévoit également des **Programmes d'action sous-régionaux et régionaux (P.A.S.R. et P.A.R.)**. A fin 2001, environ 25 pays ou régions ont rédigé leur P.A.N.

Les pays touchés comme les pays non-affectés se sont aussi engagés à rédiger tous les deux ans un **Rapport d'Exécution National (R.E.N.)**, qui permettent de faire périodiquement un bilan, et qui sont examinés, depuis 2001 par un **groupe ad-hoc** d'experts.

La Convention met enfin l'accent sur la **nécessité de la pleine participation de la société civile (populations locales, ONG,....) et la nécessité d'un renforcement des capacités locales et nationales (formation, recherche-développement, vulgarisation, éducation et sensibilisation)**.

► **Un Comité des Sciences et de la Technologie (CST)** : La complexité du phénomène « Désertification », en particulier sous l'effet de la pression des activités humaines (dimension socio-économique du phénomène), et de la diversité des moyens de lutte, a contraint la CLD à créer et s'appuyer sur un **Comité des Sciences et de la Technologie (CST)**. Celui-ci fournit *des* avis sur les questions scientifiques et technologiques.

► **Un Mécanisme Mondial (M.M.)**. Consciente que le problème des pays touchés est plus axé sur les difficultés d'accès aux financements existants, en particulier pour la société civile, la convention a prévu un organe subsidiaire de facilitation appelé **Mécanisme Mondial**, qui est un instrument ayant vocation à accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers, en particulier afin de coordonner les efforts des donateurs (bailleurs de fonds multi ou bilatéraux, FEM). Après un certain retard, les activités du M.M. ont commencé à être visibles dans un certain nombre de pays pilotes en 2000.

Le (*Committee for the Review of the Implementation of the Convention ou CRIC en anglais*) a été créé pour examiner la mise en œuvre de la convention, et à ce titre les progrès intervenus dans la lutte contre la désertification tout en mettant l'accent sur les aspects de réalisation concrète, aujourd'hui prioritaires pour les organisations internationales et les bailleurs de fonds qui souhaitent rendre moins fort le caractère juridiquement non contraignant de la convention.

¹ Notée aussi CCD en anglais pour « Convention to Combat Desertification »

DEFIS POUR L'AVENIR

► **La lutte contre la dégradation des sols doit voir son champs s'élargir.** Il convient naturellement de poursuivre et conforter la lutte contre l'érosion et la désertification. Il est urgent de prendre également acte que la perte des fonctions biologiques et naturelles des sols, du fait de contaminations, imperméabilisations et couvertures, constitue une dégradation inacceptable pour les générations futures.

► **Les problématiques de dégradation des sols doivent être mieux intégrées** dans les politiques de développement (sociales et économiques), avec l'appui des décideurs politiques internationaux et nationaux, si l'on veut éviter que des phénomènes de concurrence et d'incohérence entre plans sectoriels (économiques, transports, infrastructures collectives, environnement) et plans de désertification continuent de freiner l'efficacité de ces derniers.

► Désertification et libéralisation du commerce :

La prise en compte de la libéralisation des marchés fonciers dans les travaux de l'Organisation Mondiale du Commerce est fondamental, si l'on considère le rôle que le sol joue comme support aux activités économiques, notamment agricoles.

► Place, rôle et participation des populations locales :

C'est dans les programmes intervenant en synergie avec les objectifs de développement des populations, de préservation des ressources locales et de protection de l'environnement mondial, que la lutte contre la désertification a prouvé et prouvera encore son efficacité. La sensibilisation du public, des pays du Nord et du Sud, aux enjeux de la dégradation des sols, doit se poursuivre et être confortée par des **actions d'éducation, de formation, et de communication** (voir fiche 12). L'importance de la [participation des femmes](#) dans les projets de lutte contre la désertification a d'ailleurs fait l'objet de projets spécifiques innovants. L'Unesco a par ailleurs développé un [kit éducatif pour les enfants](#)

INITIATIVES

► [Initiative pour un programme scientifique](#) :

La France a proposé, en 1996, de lancer une initiative pour un programme scientifique international sur la désertification, se déclinant en deux composantes :

- un programme de recherche international sur la désertification, associant des laboratoires du Nord et du Sud.
- un programme d'observation de la désertification, qui pourrait être basé sur le Réseau d'observatoire sur le suivi de l'environnement à long terme (ROSELT) de l'OSS.

► **L'appui à l'agroécologie** : programme d'appui au transfert et au développement des techniques agro-écologiques du Ministère des Affaires Etrangères, de

l'Agence Française de Développement, du Fonds Français pour l'Environnement et du CIRAD (Centre de Recherche Agriculture et Développement). Un volet du programme concerne le développement d'une méthodologie de mesure et de suivi des émissions/séquestration des gaz à effet de serre (carbone et nitrate essentiellement) dans les projets d'agroécologie.

► **Développement local au Burkina-Faso** : appui au développement local engagé en 1997 qui vise à renforcer les compétences des collectivités locales dans des programmes de développement rural intégré. La France (FFEM, AFD) intervient dans cet appui en coopération avec le Conseil Général de Seine-Maritime en France, et à l'international avec la Banque Mondiale, les Pays-Bas, le Danemark et la Suisse.

La France dépense près de 30,5 millions d'euros chaque année dans ses actions en faveur de la lutte contre la désertification.

La France est à l'origine de l'initiative « environnement mondial pour l'Afrique sahélienne » portée par FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial, comme bailleur de fonds) et le CILSS avec des financements complémentaires du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pour un total de 3,5 millions d'euros sur 3 ans. Cette initiative vise à soutenir le montage de micro-projets au bénéfice des acteurs locaux de la désertification dans les pays du CILSS (société civile, ONGs, OP, etc...).

► [Dégradation des sols et croissance démographique en Afrique Sub-Saharienne: l'expérience du district de Machakos au Kenya](#), Banque Mondiale

► Programme des Nations Unies pour le Développement : expérience de la [Mauritanie](#)

► [La France et la lutte contre la désertification](#), site du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Français

► [Journée contre la désertification et la sécheresse](#) : le 17 juin, depuis 1995.

POINTS DE VUE

[Lutte sans vigueur contre la désertification](#), Rognon, Le Monde diplomatique

[Solagral, les défis d'un monde solidaire](#), Octobre 2001